

# Procès-Verbal

## **Assemblée générale annuelle – AGA Association pour la protection du lac Écluse - APPLÉ**

**Le 28 mai 2023 à 10h00 en mode virtuel Zoom**

**Présences :** Jean Forget, Denis Tremblay, Michel Morissette, Richard Groulx, Camil Briand, Pierre Thivierge, Pol Bergevin, Bernard Clément, Éline Bourgeault, Claude Lachance, Marie-Josée Rivest, Johanne Sévigny, Suzanne Legault

### **1- Introduction et quorum**

- Le mot de bienvenue et présentation des administrateurs
  - Président – Jean Forget;
  - Vice-président – Michel Morissette;
  - Pierre Thivierge - Secrétaire-trésorier;
- Président Forget a souligné la contribution de Denis Tremblay qui faisait partie du CA jusqu'à tout récemment et continue à nous supporter surtout techniquement; et avec beaucoup de bonnes idées.

### **2- Adoption de l'ordre du jour**

- Président Forget présente l'ordre du jour et demande une résolution d'adoption

**Résolution: Proposée :** Pierre Thivierge **Secondée par :** Michel Morissette

**Résolution adoptée**

### **3- Approbation du procès-verbal de l'AGA du 29 mai 2022**

- Le procès-verbal de l'AGA 2022 se trouve sur le site Web de l'Association, Président Forget demande s'il reflète bien ce qui avait été discuté / décidé.  
Président Forget demande une résolution d'adoption

**Résolution: Proposée :** Pierre Thivierge **Secondée par :** Camil Briand

**Résolution adoptée**

### **4- Rapport des activités 2022 et activités projetées en 2023**

**Tests de qualité de l'eau 2022** (Président Forget)

- Le programme d'analyse de l'eau du lac est fait selon un protocole établi par RAPPEL (Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau);
- Trois sets d'échantillonnages : juin, juillet et août; des échantillons ont été pris aux deux principaux tributaires (golf et ruisseaux lac à la truite). Le but était de déterminer les niveaux de coliformes fécaux, matières en suspension, taux de phosphore et chlorophylle; donc quatre paramètres.
- Vous avez été informé par courriel des résultats à mesure que ces résultats étaient disponibles au cours de l'été; les résultats sont disponibles sur le site Web de l'Association. [www.appleorford.com](http://www.appleorford.com)\*
- Pour ceux qui voudraient plus de détails concernant l'évolution de la qualité de l'eau du lac depuis 2006, un rapport de RAPPEL est aussi disponible sur le site Web de l'association.

Selon cette étude de 2020, sommaire : L'indice d'état trophique du lac classe le lac au stade mésotrophe, mais selon les résultats des tests de transparence, c'est plutôt eutrophe (favorise plantes aquatiques et algues bleu-vert); comme la grande majorité des lacs de la région, c'est un lac qui prend de l'âge...

- Nous connaissons tous les meilleures pratiques pour ralentir le vieillissement du lac :
  - Maintenir une bande riveraine d'au moins 10 mètres;
  - Éliminer les engrais et pesticides,
  - Éviter l'écoulement des sédiments vers le lac.

En gros : La qualité de l'eau était normalement bonne et propice aux activités aquatiques, mais il faut éviter les embouchures des deux ruisseaux à la suite d'une bonne pluie (concentration de coliformes fécaux qui étaient flushés avec la pluie)

### **Programme de VIGILANCE durant la construction de l'infrastructure Bouvreuil IV afin de préserver l'environnement et l'eau du lac** (Vice-président Morissette)

- V-P Morissette a offert un bref rappel pour les nouveaux membres :
  - Les pesticides et le phosphore utilisés dans le golf sont les principaux agents polluants qui affectent la qualité de l'eau du lac Écluse.
  - Suite à notre demande, le MEQ a fait une visite surprise au golf le 25 septembre 2019 pour :
    - Vérifier que le plan de réduction des pesticides était bien suivi.
    - S'assurer des bonnes pratiques dans l'utilisation des pesticides.
    - Faire des prélèvements dans le lac pour mesurer les pesticides présents.
  - Rapport du MEQ:
    - Des manquements ont été constatés au sujet de l'entreposage.
    - L'application de pesticides mélangés au fertilisant
    - Le non-respect d'une zone tampon près du lac, etc.
  - Les membres peuvent consulter un rapport détaillé sur notre site Web
    - <https://www.appleorford.com/études-rapports>
- V-P Morissette a relaté un gain majeur en matière d'analyse de pesticides
  - Le MEQ a accepté de faire l'analyse de 91 pesticides potentiellement problématiques pour le lac.
  - Un seul pesticide a été détecté : l'hydroxychlorotalonil Dans l'étang : 0,39 microgrammes (norme 0,18) / Exutoire : 0,16 microgrammes
  - Un avis de non-conformité a été envoyé au golf
  - À cause de la pandémie de Covid-19, les suivis en 2020, 2021 et 2022 n'ont été effectués que par courriels, lettres et appels.
  - Le rapport n'a toujours pas été rendu disponible, d'où l'importance de réaffirmer nos demandes.
  - Le MELCCFP - Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs nous a assuré qu'une visite au Golf du Manoir des Sables sera faite durant l'été pour vérifier si les manquements observés dans leur dernier rapport ont été corrigés.
  -
- V-P Morissette a offert une mise à jour sur les communications avec le Manoir des sables
  - APPLÉ veut soulever les points suivants à la Direction du Manoir
    - 1) Contrôle des embarcations des clients de l'hôtel afin de protéger le lac des espèces exotiques envahissantes
    - 2) Demande de rencontre pour discuter la gestion des bernaches et castors

- 3) Transmission d'informations au sujet de la Certification Audubon
- Les lettres sous forme de courriel d'APPLÉ ont été sans réponse.
- V-P Morissette a présenté une mise à jour de notre initiative de vigilance concernant le Projet Bouvreuil IV et son impact sur le lac Écluse :
  - L'initiative de vigilance a permis une rencontre sur place le 5 mai 2023 avec l'ingénieur de la ville où les points suivants ont été soulevés :
    - 1) L'efficacité du bassin de rétention et son déversoir d'urgence
    - 2) La végétalisation de la rive, l'installation d'un filet de protection et d'un garde-corps
    - 3) Gestion du vieux bassin de sédimentation
  - Une attention particulière et un suivi serré seront portés aux flux hydriques du haut du projet vers le bas lors de pluies intenses
  - APPLÉ a également installé une affiche sensibilisant le public aux espèces exotiques envahissantes dans le parc APPLÉ de la rue de l'Arlequin et à l'accès au lac de la rue de la Sarcelle.

### Mise à jour sur le Contrôle des castors et des bernaches

- Président Forget présente une mise à jour sur :
  - **Castors** : un castor est revenu l'automne dernier, le déprédateur avait installé ses trappes, mais les a retiré suite à des menaces d'une personne protectrice des castors, (comme pour les cerfs de Longueuil). Le castor était parti ailleurs passer l'hiver, mais est revenu à la fonte de la glace au printemps. La Municipalité nous a fourni le nom d'un trappeur qu'on essaie de rejoindre.  
**Note : Suite à l'AGA du 28 mai, il semble que les castors soient partis.**
  - **Bernaches** : objectif est de limiter le nombre. Il y a normalement plusieurs couples sur le terrain du golf. On peut les effaroucher sur le lac mais elles reviennent; les pétards, les drones ou autre bruit n'ont plus d'effet. Le problème est bien au-delà du lac. Nous allons continuer d'essayer de travailler avec le Manoir pour limiter le nombre. Si quelqu'un a un contact au Manoir ceci nous aiderait à travailler avec eux car actuellement aucune réponse. Ce sera une bataille continue...

### Parc APPLÉ : Aménagement du quai et gestion des supports à embarcations

- Secrétaire-trésorier Thivierge a présenté la mise à jour :
  - QUAI
    - Après le don d'un quai, gracieuseté de M. Michel Phaneuf, APPLÉ l'a nettoyé à la laveuse à pression, l'a restauré et l'a ajouté au quai existant, un ajout perpendiculaire qui permet maintenant de placer quelques chaises Adirondack une à côté de l'autre.
    - On demande toutefois aux usagers de bien vouloir ramener dans le parc les chaises Adirondack après leur utilisation sur le quai.
  - SUPPORTS à EMBARCATION
    - Il y avait 3 supports à 6 places chacune pour 18 places au total. Toutefois ces places peuvent accueillir 2 embarcations selon leur taille et volume.
    - APPLÉ a demandé à ses membres qui avaient des embarcations sur les supports de les retirer temporairement afin que l'on puisse les restaurer et les solidifier.
    - Les travaux devraient être complétés en quelques semaines.
    - Compte tenu de la popularité grandissante des supports, certains changements et règlements seront mis en vigueur.
    - APPLÉ ajoutera un support à kayaks/planches à pagaie à 6 places et un support à canots (plus volumineux) à 8 places.
    - On comptera 24 places pour kayaks/planches à pagaie et 8 places pour canots, donc 32 places au total pour embarcations variées.

- APPLÉ instaurera un système de réservation par le biais d'un formulaire qui sera disponible après la présente assemblée générale annuelle.
- Un seul emplacement (ou case) pourra être alloué par famille au coût de \$15 par saison.

**Note : Suite à l'AGA du 28 mai, les travaux du parc ont été complétés le 6 juin incluant l'ajout d'un support à kayak et un support à canot.**

- SATURATION du SITE du Parc APPLÉ
  - Une saturation du site se pointe à l'horizon.
  - Il y a environ 90 membres potentiels dont 21 riverains sur notre liste APPLÉ
  - Bon an, mal an, environ entre 50 et 60 de ces membres potentiels payent leur adhésion annuelle de \$30.
  - Les membres de l'Association des condos de la Phase 1 du Jardins des sables commencent à lorgner vers notre Association. Je crois qu'ils sont une vingtaine dont certains utilisent leur propriété à des fins de location « court terme ». Bien qu'ils aient une réglementation empêchant la location « court terme » au sein de leur regroupement, les locateurs « court terme » envisageraient faire annuler cette réglementation. En soi, c'est un problème bien à eux.
  - Toutefois, on peut entrevoir un influx marqué du membership pouvant émaner des propriétaires de la Phase 1 du Jardin des sables et également de la construction d'une quarantaine de maisons dans le Projet Bouvreur IV
  - Après l'érection de 2 nouveaux supports à embarcation, on aura sur le site de notre parc, 5 supports à embarcation, une table à piquenique, 4 chaises Adirondack, un banc et un quai.
  - Questions soulevées pour réflexion, réaction ou proposition de solution : Avons-nous atteint notre capacité? Devrons-nous ajuster notre réglementation actuelle (i.e. concernant le lavage d'embarcation, interdire l'accès aux locateurs « court terme »)?
- Commentaire de Marie-Josée Rivest, résidente de la Phase I du Jardin des sables :
  - La location « court terme » dans son voisinage cause beaucoup de souci aux résidents permanents, bruits excessifs, incivilité, fi de la réglementation en place.
  - Elle ajoute que c'est un problème propre aux résidents de la Phase I et non à l'APPLÉ, mais qui souhaite que l'APPLÉ n'est pas à vivre ces problèmes avec des locateurs « court terme ».
- Commentaire de Pol Bergevin
  - Il note que plusieurs maisons à vendre sur le marché indiquent avoir un accès au lac.
  - Il ajoute qu'il serait intéressant d'avoir un système de contrôle pour que les règles d'APPLÉ soient respectées.
- Commentaire de Richard Groulx
  - Il offre une proposition pour l'avenir. Il note que le quai en bois est très vieux et que sa vie active achève. Il serait probablement approprié de penser à l'avenir et budgéter maintenant pour remplacer ce quai dans quelques années, de rehausser les cotisations annuelles pour créer un fond spécifique pour le remplacement du quai.
  - M. Groulx note que le terrain vacant adjacent au parc APPLÉ ne peut accueillir aucune construction, et que du coup il s'avère une option intéressante pour agrandir ultérieurement le parc et l'équiper de mobilier récréatif, peut-être en partenariat avec la Municipalité...

### **Parc APPLÉ : Règlements du parc**

- Président Forget informe que :
  - Le terrain du parc situé sur la rue de l'Arlequin que l'Association utilise depuis quelques années avec la permission sur une poignée de main de M. Georges

- Marois a été cédé par ce dernier il y a deux semaines. L'Association a payé \$1, montant symbolique, et a acquitté les frais notariaux pour la transaction foncière.
- Maintenant propriétaire du parc, l'Association doit promulguer des règles pour assurer la quiétude de tous les usagers. Des règles de « gros bon sens » seront affichées au parc et sur notre site Web.

### **Rapport Financier 2022**

- Secrétaire-trésorier Thivierge présente le rapport financier 2022
  - Au 2022-01-01, l'Association avait une balance bancaire de \$3144.05
  - Les adhésions annuelles 2023, 50 adhérents à \$30 ont permis d'encaisser \$1500.
  - L'Association a obtenu une subvention annuelle de la Municipalité du Canton d'Orford de \$1084
  - L'Association a récolté une ristourne de \$1.74 de Desjardins
  - Ces entrées totalisent un revenu total de \$5729.79 pour 2022
  
  - En ce qui a trait aux dépenses; frais fixes Desjardins, papeterie, site web, communications Zoom, tests d'eau, Registre des entreprises du Québec et un achat ponctuel pour éloigner les bernaches totalisent \$2222.52
  
  - L'encaisse au 2022-12-31 était donc de \$3500.27

### **Coût de la Cotisation Annuelle**

- Président Forget discute du coût de la Cotisation Annuelle
  - La discussion a mené à la proposition de maintenir la cotisation annuelle à \$30 par membre, comme depuis 2005, mais d'instaurer un tarif supplémentaire annuel de \$15 pour les membres utilisant un emplacement sur les supports à embarcation au parc APPLÉ.

**Résolution: Proposée :** Pierre Thivierge    **Secondée par :** Camil Briand  
**Résolution adoptée**

### **Présentation du Budget 2023**

- Trésorier présente le budget 2023
  - L'encaisse de l'Association au 2023-01-01 était à \$3473.22
  - On anticipe encore au moins 50 adhérents annuels à \$30 pour 2023 qui donnera un influx de \$1500
  - Une subvention annuelle de la Municipalité du Canton d'Orford a été reçue : \$1116
  - Les locations de supports à embarcation devraient générer \$480, soit 32 emplacements à \$15 chacun.
  - Donc le budget pour 2023 sera de \$6569.22
  - Les dépenses en 2023 seront plus élevées, et en partie ponctuelle pour cette année seulement en raison de l'acquisition du terrain du parc.
  
  - Les frais fixes récurrents comme les frais annuels de Desjardins, le Registre des entreprises du Québec, taxes municipales (nouveau depuis cette année), papeterie et site Web totaliseront pour 2023 la somme de \$273.53.
  - Les tests de qualité d'eau oscilleront autour de \$1850.
  - Les frais notariaux, ponctuel pour 2023 seulement, ont été de \$1255.
  - La réfection du quai coûtera autour de \$315.
  - Les frais pour ériger le 4<sup>ième</sup> support à kayak/planche à pagaie et le support à canots s'élèveront à \$700.
  - Pour 2023 uniquement, le coût de l'assurance responsabilité sera de \$750, mais pour les années subséquentes se sera de \$500/an.

- Tous ces frais et dépenses pour 2023 totalisent \$5143.53, nous laissant environ \$1425 en caisse en fin d'année 2023.

### **Résolution sur acceptation du budget proposé :**

**Proposée par :** Camil Briand    **Secondée par :** Pol Bergevin    **Résolution adoptée**

### **Élection des administrateurs**

- Président Forget met à jour le processus électoral de l'Association
  - Les postes d'administrateurs sont des mandats renouvelables aux deux ans; , les trois administrateurs Michel Morissette, Pierre Thivierge et Jean Forget débutent une deuxième année, donc pas d'élection requise cette année.
  - Ceux qui seraient intéressés à se joindre à nous, laissez-nous savoir.
  - Président Forget annonce que 2023 est sa 13<sup>ième</sup> année avec APPLÉ, mais que ce sera sa dernière

### **Varia**

- Membre Denis Tremblay a procuré une mise à jour sur la maintenance du site Web de l'Association et a rappelé que l'Histoire du lac Écluse est disponible si quelqu'un veut se la procurer.
- Président Forget offre un suivi avec la municipalité concernant le ponton de la rue de la Sarcelles
  - Mise à jour des échéanciers le 17 mai 2023 par M. Louis Caron de Municipalité d'Orford (nouveau Directeur Technique entrera en poste en juin?)
  - Plusieurs étapes du projet :
    1. Acceptation du rapport d'étude de sécurité par le Centre d'expertise Hydrique du Québec (CEHQ) :  
**L'acceptation finale du rapport a été reçue.**
    2. Émission de l'appel d'offres des services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux : lors d'un premier appel d'offre octobre 2021 (?), aucune firme de consultants n'a remis de soumission.  
**Le processus a été relancé et le contrat de conception a été octroyé. La partie de la conception liée aux études et à l'acquisition de données (arpentage, phase I, étude écologique, ...) est débutée.**
    3. Dépôt des demandes d'autorisations auprès des ministères concernés (MPO, MELCC);  
**Le dépôt des demandes d'autorisation devrait se faire en 2023 et l'obtention des autorisations au début de l'année 2024.**
    4. Suite à la réception des autorisations des ministères concernés (MPO, MELCC); et Émission de l'appel d'offres des travaux de construction : :  
**Normalement, l'appel d'offres de construction serait émis après avoir reçu les autorisations au début de l'année 2024.**

5. Décision de l'offre retenue pour l'exécution des travaux :  
**Le contrat des travaux serait octroyé au printemps 2024.**

6. Début des travaux :  
**De façon optimiste, un début de travaux serait le 15 juin 2024. Par contre, il pourrait y avoir de délais de fabrication pour le futur exutoire (ponceau) et, aussi, des délais liés au financement du projet.**

7. Complétion des travaux :  
**De façon optimiste, ce serait possible de terminer les travaux à la fin octobre 2024. S'il y a des délais dans les étapes prioritaires du projet, il faudra reporter les travaux en 2025 entre le 15 juin et le 15 septembre.**

Président Forget demande une mise à jour au six mois qu'il partage au moins avec les membres riverains.

- Président Forget s'est informé auprès de la Municipalité du Canton d'Orford en regard d'une assurance responsabilité.
  - La greffière de la Municipalité nous a référé au contact de BFL Canada - M. Saint-Onge 514-905-1767. À suivre...
- Commentaire de Pol Bergevin :
  - Il note que le niveau du lac paraît bas vis-à-vis son voisin d'en face sur la rue de la Sarcelle et s'enquiert de la situation. Président Forget indique qu'à ce stade-ci du printemps jumelé au fait qu'il y a eu peu de précipitation, que la situation est normale et qu'il n'y a pas de souci à cet égard.
- Commentaire de Marie-Josée Rivest :
  - En regard de l'assurance responsabilité que l'Association compte se doter, Mlle Rivest suggère d'avoir une couverture de \$5 000 000, qui selon elle n'est pas beaucoup plus dispendieux.

### **Levée de la réunion**

- Avant de proposer la levée de l'assemblée, Président Forget a profité de l'occasion pour remercier les administrateurs et bénévoles Michel Morissette, Pierre Thivierge et Denis Tremblay dont il apprécie l'engagement et qui donnent beaucoup de leur temps pour bien faire fonctionner l'association.

**Levée de l'assemblée proposée par :** Camil Briand    **Secondée par :** Jean Forget  
Résolution adoptée à 11h27

---

**Jean Forget (Président)**

---

**Pierre Thivierge (Secrétaire-Trésorier)**